

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL

Séance ordinaire fixée au jeudi 30 septembre 2010 à 10 heures
au siège de la Communauté situé au 1002, rue Sherbrooke
Ouest, bureau 2400 à Montréal.

PRÉSENCES

Aucun membre n'est présent.

Vu l'article 15 du Règlement intérieur numéro 2001-2 de la
Communauté métropolitaine de Montréal et en raison de
l'absence des membres suite à l'avis qui leur a été transmis
conformément à la résolution numéro CE10-087 du comité
exécutif, la séance n'a pas lieu, faute de quorum constaté à
10 h 20.

Claude Séguin
Secrétaire